OTWARTY DIALOG

Les médias d'opposition et les médias indépendants au Kazakhstan sont sur le point de disparaitre.

Par crainte de répéterle sort du gouvernementautoritaire évincé en Ukraine, les autorités kazakhes prennent des mesures énergiques contre les journalistes gênants et introduisent dans la loi des amendements de représailles contre les médias.

Le rapport publié en avril 2014

Sommaire

1. Introduction: Les autorités 'coupent l'alimentation d'air aux média indépendants……. p. 3

2. Lois 'draconiennes' détruisent ce qui reste de la liberté d'expression au Kazakhstan…… p. 4

3. Pression exercée sur les journalistes indépendants: liquidation des journaux, représailles, perquisitions……..... p. 6

3.1. Nouvelles méthodes de l'oppression : les publications des médias indépendants sont suspendues pour de petites infractions techniques ……. p. 6

3.2. Journalistes sont menacés d'emprisonnement pour diffamation, certains sont contraints de fuir le pays pour chercher une protection à l'étranger…….. p. 7

3.3. Perquisitions dans les bureaux et confiscation des biens de l'organisation pour les droits de l'homme 'Amansaulyk', et perquisition dans les centre de production cinématographique ……..... p. 9

4. Restrictions imposées sur les activités professionnelles des journalistes de 'l'unique organe de presse 'Respublika'……..... p. 11

4.1. Plusieurs organes de presse indépendants prohibés, suite à la décision rendue contre Vladimir Kozlov ……..... p. 11

4.2. Suspension de la publication du journal 'Assandi Times' et restrictions imposées contre l'activité professionnelle des anciens employés de 'l'unique organe d'information 'Respublika' ……..... p. 11

5. Actes d'agression et arrestations de journalistes ……. p. 14

5.1. Attaques contre des journalistes indépendants …..……. p. 14

5.2. Arrestations de blogueurs pour la participation à une action de protestation p.15

5.3. Arrestation du journaliste d'opposition, Andrey Tsukanov …….…..... p. 15

6. Conclusions et recommandations: les autorités devraient abroger les amendements à la loi qui sont répressifs pour les mass-media ……..... p. 17

1. INTRODUCTION: LES AUTORITES 'COUPENT L'ALIMENTATION D'AIR' AUX MEDIAS INDEPENDANTS

Pendant les derniers dix-huit mois, les médias d'opposition et les médias indépendants au Kazakhstan se sont retrouvés sur le point de disparaître. Après la tragédie de Janaozen [1], les autorités kazakhes ont démontré leur détermination dans la lutte contre le pluralisme et l'opposition politiques dans le pays, elles souhaitent par ailleurs garder le contrôle des informations et de l'opinion publique.

Suite aux événements révolutionnaires et au renversement du gouvernement en Ukraine, les autorités kazakhes s'efforcent de se protéger contre de possibles manifestations publiques. Dans ce but,des amendements répressifs contre les médias ont été introduits dans la législation. En particulier, les autorités kazakhes s'octroient un pouvoir de censurer les médias et de les clore de façon arbitraire dans des situations d'urgence. L'objectif de cette politique est d'éviter 'les fuites' d'informations incommodes pour les autorités comme c'était le cas en 2011lorsque l'information sur le massacre des ouvriers pétroliers qui manifestaient à Janaozen a parcouru le monde entier. En outre, le parlement kazakh a autorisé le Parquet Général à suspendre les réseaux sociaux et les sources Internet sans procès judiciaires, dès qu'ils sont soupçonnés d'être utilisés à des 'fins criminelles'.

Après la clôture des organes de presse les plus influents en décembre 2012, le Kazakhstan continue à opprimer les éditions indépendantes moins importantes (en termes de tirage). En violation de tous les engagements internationaux, le gouvernement kazakh conduit 'un nettoyage général' dans le secteur de l'information. Le processus de liquidation et de suspension des titres de presse gênants se déroule théoriquement àtravers des litigesqui ne sont qu'une pure formalité et il est basé sur un schéma identique acceptantde sérieuses transgressions des règles de tout procès honnête. Les journalistes indépendants sont soumis à une pression systématique sous la forme de menaces, d'agressions et de violence physique, pour la participation aux manifestations et pour l'expression de leur position civique.

Par le processus de 'nettoyage' dans le secteur de l'information, les autorités se moquent des engagements internationaux concernant la liberté d'expression et d'opinion, elles privent la société de la possibilité de recevoir l'information de différentes sources. Les forces de sécurité conduisent des arrestations de journalistes en ayant recours à la violence physique. Le gouvernement kazakh n'assure pas aux journalistes l'environnement de soutien afin qu'ils puissent exercer leur métier; au contraire, il instaure la censure qui est interdite par l'article 20 de la Constitution et l'article 2 de la Loi concernant les Médias de Masse'.

Ce rapport présent l'analyse des nouvelles lois 'draconiennes' concernant les médias, fournit des informations actuelles sur les suspensions de l'activité des organes de presse, les perquisitions dans les bureaux, les procédures criminelles de diffamation, les agressions physiques et les arrestations des journalistes, la conduite des représailles contre les anciens employés du journal 'Respublika' dont le droit d'exercer leur activité professionnelle a été pratiquement supprimé. Les autorités kazakhes entravent non seulement la liberté des médias mais aussi créent de nouveaux mécanismeslégislatifs visant à éliminer les journalistes indépendants.

Sources:

1. Le 16 décembre 2011, la grève des ouvriers pétroliers a été dispersée par la police avec le recours à des armes à feu, qui ont tué 17 personnes et en ont blessées 108. - http://en.odfoundation.eu/i/fmfiles//odf-courts-zhanaozen-maket-en-final.pdf

2. LOIS 'DRACONIENNES' DETRUISENT CE QUI RESTE DE LA LIBERTE D'EXPRESSION AU KAZAKHSTAN

Les représentants du Kazakhstan auprès de l'OSCE ont déclaré que le gouvernement allait introduire des amendements à la législation visant à l'humanisation de la loi sur les crimes, pour l'aligner sur les standards internationaux. [1] En 2010, dans le cadre de la revue de l'Examen Périodique Universel (EPU) sur les Droits de l'Homme, le Kazakhstan a adopté l'implémentation de la loi qui décriminalise certains articles du Code Criminel. [2] ***Cependant, les autorités kazakhes non seulement ignorent les exigences de la communauté internationale, mais également instaurent des lois qui augmentent l'oppression contre les journalistes sur la base de diffamations présumées.***

Un exemple démonstratif est la réforme de la loi criminelle et de la procédure de la législation criminelle au Kazakhstan: le Code Criminel récemment modifié établi une peine pour la diffamation non seulement sous la forme d'une privation de liberté, mais aussi sous la forme d'amendes exorbitantes qui peuvent être augmentées 8 fois, jusqu'à 17,900 euros. [3] ***Selon les défenseurs des droits de l'homme, 20-30 poursuites pénales pour diffamation sont conduites chaque année au Kazakhstan.*** *[4]* De 2001 à 2012, la Fondation Internationale pour la Protection de la Liberté d'Expression 'Adil Soz' a recensé 65 affaires criminelles pour diffamation, dont 16 se sont terminées par des condamnations, y compris pour 3 personnes condamnées à une peine de prison. [5] Le Comité pour les Droits de l'Homme auprès de l'ONU appelle les Etats à empêcher le recours aux lois sur la diffamation si elles sont utilisées en vue de restreindre la liberté d'expression. [6]

Le 28 janvier 2014, le gouvernement kazakh a pris la décision de renforcer les dispositions réglant la conduite des activités professionnelles par les médias pendant les états d'urgence. ***Conformément à ces réglementations, lors des états d'urgence, le contenu des publications de presse ainsi que les programmes de radio et de télévision devraient être approuvés par les autorités locales, dans le cas inverse, les activités des médias seront suspendues ou interdites.*** *[7]* Les militants kazakhs pour les droits de l'homme et les journalistes ont noté que c'est la manière dont les autorités répondent aux manifestations de masse antigouvernementales en Ukraine et qu'elles vont brutalement éliminer toutes agitations sociales potentielles lors du changement de l'élite du pouvoir attendu au Kazakhstan.

Le 2 avril 2014, le parlement kazakh a introduit un amendement à la loi sur la 'Communication', ***octroyant au Procureur Général et à ses vice-présidents le droit de suspendre l'exploitation du réseau ou des moyens de communication, ainsi que bloquer l'accès aux sources Internet sans décision judiciaire.*** Le procureur est autorisé à intervenir dans les situations où ces sources seraient utilisées à des *'fins criminelles', 'endommageant les intérêts des personnes individuelles, des sociétés et de l'Etat, divulguant des informations considérées comme confidentielles par la législation électorale de la République de Kazakhstan, contenant des appels à des actions extrémistes et terroristes, à des émeutes, ainsi que la participation à toutes actions de masse (publiques) qui perturbent l'ordre public'.* La possibilité d'une très large interprétation de cette réglementation permet aux autorités de contrôler de façon arbitraire le contenu des informations divulguées par les médias, en particulier lors des élections et, ***même si l'état d'urgence n'est pas instauré, les autorités ont le droit de bloquer totalement la connexion Internet ou tout autre type de communication sans décision judiciaire.*** *[8]*

En outre, une préoccupation sérieuse a été soulevée suite à l'initiative du Parquet Général kazakh qui a l'intention de proposer des amendements au nouveau Code Criminel avec l'introduction de

l'article sur **'le colportage des rumeurs'** menacé d'une peine de 12 ans de prison. Cet article sera appliqué 'dans la situation où la diffusion de fausses informations contribue à la violation de l'ordre public et de la sécurité'. [9] **En pratique,cet article peut devenir un instrument d'oppression et de représailles contre les journalistes qui conduisent des enquêtes journalières critiques envers les autorités.** De cette façon, les journalistes sont privés du droit de se référer à leurs sources, même s'ils garantissent personnellement leur fiabilité.

De plus, en deuxième lecture du projet de cette loi, le Parlement a voté pour l'introduction dans le Code Criminel des peines pour 'le colportage volontaire des informations qui créent un danger de perturber l'ordre public ou de porter atteinte aux droits et aux intérêts des citoyens'. Les autorités proposent également de conduire devant le tribunal les personnes qui 'ont porté atteinte à la propriété par la diffusion de fausses informations, en l'absence de signes de vol'. ***Ces réglementations exposent au danger tous les journalistes qui écrivent sur la corruption ou sur les conflits entre les élites au Kazakhstan.*** [10], [11], [12]

Sources :

1. Assemblée Parlementaire de l'OSCE // Session d'hiver 2014 - https://www.youtube.com/watch?v=5llGibfRQIk

2. L'approbation du Rapport National de la République de Kazakhstan dans le cadre de la Revue Universelle Périodique pour les Droits de l'Homme en 2010. - http://adilet.zan.kz/rus/docs/P090001778

3. Fondation « Dialogue Ouvert » // Les réformes de la législation criminelle font augmenter la pression contre les droits de l'homme et les libertés des citoyens au Kazakhstan. http://en.odfoundation.eu/a/1050,reform-of-the-criminal-procedure-law-in-kazakhstan-increases-the-pressure-on-the-rights-and-freedoms-of-citizens

4 Le portail d'information et d'analyses 'Respublika' // 'Une douche froide' pour la liberté de presse. http://www.respublika-kaz.info/news/politics/36128/

5. La station de radio 'Azattyk' // Il est suggéré de renforcer la pénalisation de la diffamation - http://rus.azattyq.org/content/kazakhstan-problem-of-defamation/25240755.html

6. La loi et les médias en Asie Centrale // La Convention Internationale pour les Droits Civils et Politiques. - http://www.medialawca.org/posts/10-05-2012/61612.html

7. La résolution vise également à suspendre ou prohiber les activités des partis politiques et des associations civiques 'dont les actions ont entravé la suppression de l'état d'urgence'. - http://adilet.zan.kz/rus/docs/P1400000035

8. Le réseau social au Kazakhstan sera bloqué sans décision judiciaire. http://tengrinews.kz/kazakhstan_news/sotsseti-v-kazahstane-smogut-blokirovat-bez-resheniya-suda-253345/

9. Zakon.kz // Selon le Code Criminel modifié, le colportage des rumeurs sera pénalisé jusqu'à 12 ans d'emprisonnement. - http://www.zakon.kz/page,1,2,4613269-do-12-let-lishenija-svobody-mozhet.html

10. Les amendements proposés à la loi kazakhe menacent la liberté des médias, affirment les représentants de l'OSCE. - http://www.osce.org/fom/117595

11. Kazakhstan : Les Réglementations radicales portant sur l'état d'urgence violent les droits de l'homme. - https://www.hrw.org/news/2014/04/14/kazakhstan-sweeping-emergency-rules-violate-rights

12. Reporters sans frontières // Un climat de plus en plus suffocant pour la liberté des médias. - http://en.rsf.org/kazakhstan-increasingly-suffocating-climate-03-04-2014,46085.html

3. PRESSION EXERCEE SUR LES JOURNALISTES INDEPENDANTS : LIQUIDATION DESJOURNAUX, REPRESAILLES, PERQUISITIONS

3.1. Nouvelles méthodes de l'oppression : les publications des médias indépendants sont suspendues pour de petites infractions techniques

En 2012, les tribunaux kazakhs ont interdit les activités des médias indépendants les plus influents, sur la base d'un jugement de la cour, motivé politiquement, contre l'opposant Vladimir Kozlov. Cette décision fut un coup porté non seulement au milieu journalistique, mais aussi à la société civile kazakhe dans son ensemble. Au bout de quelques temps, des titres de journaux plus petits en ce qui concerne le tirage, qui par la promesse d'être des médias non-étatiques, ont attiré plusieurs ex-journalistes des organes de presse prohibés en 2012, sont apparus au Kazakhstan. Actuellement, ces médias sont soumis par les autorités à des représailles, conduites selon une nouvelle tactique d'oppression : la pénalisation administrative sous la forme d'amendes ou d'une suspension des publications suite à des infractions de nature technique et formelle qui ne portent aucune menace sérieuse pour les droits civiques et pour la liberté des citoyens au Kazakhstan. Par contre, ***le principe de proportionnalité de la peine par rapport au délit se trouve enfreint.***

Le 24 septembre 2013, la Cour d'Almaty, pour la troisième fois cette année, a suspendu l'édition du journal ***'Pravda Kazakhstana'*** ['La Vérité du Kazakhstan'] (le journal du Parti Communiste Kazakh d'opposition) pour une période de 3 mois. Le rédacteur en chef de ce journal, Sharip Kurakbay, a été pénalisé d'une amende de 17,000 tenge (environ 80 euros) pour une erreur d'impression (infraction aux règles concernant l'empreinte de l'éditeur). Le 24 octobre 2013, la cour d'appel a maintenu la décision. Précédemment, en février 2013, l'édition du journal a été temporairement suspendue par le tribunal pour une période de trois mois, suite à une infraction concernant la périodicité de publication. [1]

Le 24 février 2014, la Cour du District de Bostandiskiy à Almaty a maintenu les réquisitions du procureur et a décidé d'**arrêter la publication de 'Pravdivaya Gazeta'** ['Le Journal Véridique'] du fait que le journal avait été alerté à plusieurs reprises concernant ses responsabilités administratives, et que malgré cela, il n'avait pas encore rectifié les infractions. La décision a été transmise à la défense par contumace. [2] Le 18 avril 2014, le tribunal a rejeté l'appel des représentants du journal **'Pravdivaya Gazeta'.** La défense a l'intention de diriger des recours devant toutes les instances d'appel au Kazakhstan et de faire appel à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies. En 2013, la publication a été plusieurs fois soumise à différentes formes de restrictions. La première édition a été confisquée par la police, et par la suite les imprimeries ont refusé de coopérer avec le journal d'opposition.

La représentante de la Liberté des Médias auprès de l'OSCE, Dunja Mijatovic, a exprimé sa préoccupation sur le fait que des délits d'importance mineure sont utilisés pour justifier les actions des autorités kazakhes, visant à restreindre la liberté des médias et l'accès à l'information. Elle a également affirmé que la liquidation du journal 'Pravdivaya Gazeta' indique la nécessité de réformes législatives pour prévenir les restrictions dans le domaine de la liberté d'expression.[3]Par ailleurs, le Comité pour la Protection des Journalistes a déclaré son soutien au journal 'Pravidivaya Gazeta'.

Le 23 septembre 2013, le tribunal d'Almaty a suspendu l'édition du journal **'Tribuna'** ['La Tribune'] pour une période de trois mois et imposé à son propriétaire, Asem Almukhametkyzy, une amende de 173,000 tenge (environ 680 euros). L'un des éditeurs du journal est Zhanbolat Mamay, militant lors des émeutes des ouvriers pétroliers de Janaozen. Le propriétaire du journal, Alsem Almukhametkyzy, a été accusé de ne pas avoir informé l'Akimat [le Cabinet du Gouverneur de

l'oblast] qu'il prenait un congé du 10 au 21 août. Selon Zhanbolat Mamay, dans le dernier numéro du journal avant les vacances, l'information annonçant la pause d'été de l'équipe du journal a été publiée et, conformément à la loi, cela constitue l'une des voies de notification des organes publiques,[4] compte tenu en particulier du fait que les copies de chaque tirage du journal ont été envoyées à l'Akimat d'Almaty.

Cet exemple illustre clairement que la suspension des publications des médias indépendants, pour des petites infractions de nature technique, est non seulement contradictoire par rapport aux normes légales internationales, mais également absurde. ***Sous prétexte que les lecteurs n'ont pas reçu le journal à temps, le gouvernement a pénalisé la rédaction du journal d'une suspension de sa publication pour une période de plusieurs mois, ce qui viole d'autant plus les droits des lecteurs.***

Le 30 janvier 2014, le colonel de l'armée de réserve Kuspabay Zhampeisov a attaqué le journal pour l'interprétation soi-disant erronée de ses propos cités par le magazine et exige une indemnité de 3 millions de tenge (environ 11,800 euros). De son côté, le journal a publié une rectification, mais le colonel a décidé de déposer sa plainte devant le tribunal. Le 18 mars 2014, la Cour du District de Medeu à Almaty a condamné le journal 'Tribuna' à une amende de 2 millions de tenge (environ 7900 euros) **qui amènera de façon inévitable à la faillite et à la liquidation du titre**. Le journal a l'intention de faire appel. [5], [6]

3.2. Les journalistes sont menacés d'emprisonnement pour diffamation, certains sont contraints de fuir le pays pour chercher une protection à l'étranger

Le 5 mars 2014, la Cour N° 2 à Aktobe a institué, selon l'article 129 de la section 3 du Code Criminel de la République du Kazakhstan, un cas criminel contre la journaliste, Natalia Sadykova ('diffamation', lié à l'accusation de corruption ou de grave délit). La procédure criminelle a été établie sur la base d'une poursuite privée intentée par un homme d'affaire et ex-membre de la Chambre basse du Parlement, Maral Itegulov, qui a accusé Natalia Sadykova de diffamation et a réclamé une indemnité de 10 millions de tenge (environ 39,880 euros) pour dommage moral. Selon Maral Itegulov, l'article publié le 23 décembre 2013 sur le site Internet du journal 'Respublika', intitulé 'Les appels d'offres publics à Aktobe ne suffiront pas pour tout le monde' [7], salit sa réputation et dénigre son honneur. L'article a été rédigé sous le pseudonyme de 'Bakhit Ilyasova'. ***La journaliste, Natalia Sadykova affirme qu'elle est l'auteur d'une série d'articles pour le journal 'Respublika', mais elle nie avoir rédigé ledit article et elle déclare qu'elle n'avait rien à voir avec sa publication.*** De son côté le plaignant, Maral Itegulov, soutient sans aucune justification que 'Bakhyt Ilyasova' est un pseudonyme de Natalia Sadykova. En faisant référence aux résultats d'une 'expertise scientifique d'identification de l'écriture', la Cour N° 2 à Aktobe a établi que l'auteur de l'article est Natalia Sadykova. Néanmoins, la cour n'a pas révélé le nom des auteurs de cette expertise ni leur méthodologie. La véritable raison de l'ouverture de cette procédure pénale contre Natalia Sadykova est son activité professionnelle et celle de son époux, Aidos.

Au Kazakhstan la journaliste, Natalia Sadykova est menacée de restrictions ou de privation de liberté pour une période de 3 ans. Par crainte de l'emprisonnement, Natalia et son mari, Aidos Sadykov, sont partis pour l'Ukraine le 9 mars 2014. Le 17 mars 2014, la Cour N° 2 à Aktobe a déclaré Natalia Sadykova recherchée et a ordonné *par contumace* des mesures de prévention contre elle sous la forme d'une arrestation. A titre de garantie par rapport aux revendications de dommage moral, le tribunal kazakh a saisi les propriétés personnelles de Natalia Sadykova, en particulier son appartement. [8]

Le 5 décembre 2013, la Cour de la Province du Nord-Kazakhstan a condamné ***l'éditeur de l'agence de presse 'Kazah-Zerno' ['Le Grain Kazakh'], Sergey Bukatov, à un an de prison pour diffamation*** (Article 129 du Code Criminel de la République du Kazakhstan). Conformément à la décision du tribunal, le journaliste a reçu l'interdiction de se déplacer librement sans en notifier les autorités et n'a pas le droit de quitter son domicile hors des heures de travail. La poursuite pénale a été intentée par la compagnie 'Ak Bidai Teminal', impliquée dans le transbordement de céréales dans le port d'Akatu, qui a estimé que l'enquête journalistique pour l'agence de presse 'Kazakh-Zerno' avait été trompeuse et déformait l'image de l'organisation. [9]

A la demande de la juge Daniya Kisikova, ***des procédures criminelles ont été ouvertes contre le personnel éditorial du site 'Insiderman'*** accusé de 'diffamation portée contre un juge, un juré, un procureur, un enquêteur, une personne conduisant les interrogatoires, un expert, un agent du service juridique, un huissier (Article 343 de la section 3 du Code Criminel de la République du Kazakhstan, l'acte est punissable d'une peine allant jusqu'à 4 ans de prison). Les éditeurs du site 'Insiderman' ont observé le procès de deux hommes accusés de viol, dont l'un est le fils d'un fonctionnaire de haut rang. Par ailleurs, les journalistes ont critiqué et ont remis en question l'impartialité du juge. [10] Le 18 décembre 2013, l'appartement du chef du projet d'Internet, Valeriy Surganov, a été perquisitionné et son ordinateur a été saisi. Une perquisition a également été conduite dans l'appartement de l'administrateur du site, au cours de laquelle son équipement informatique et les mots de passe du site ont été confisqués. [11] Le 1er avril 2014, un enquêteur a dirigé contre Valeriy Surganov une inculpation l'accusant d' *«avoir agi dans un but de conspiration, d'avoir eu recours à des moyens linguistiques pour manipuler l'opinion publique, d'avoir organisé un groupe criminel ayant pour but la diffamation de la juge Daniya Kisikova ». [12]* L'enquête est en cours.

Le 31 mars 2014, la Cour du District de Saryarkinkiy à Astana a ordonné la remise de 16 millions de tenge (environ 63, 000 euros) par le journal **'Megapolis' SARL,** le président de 'Business systems', Vadim Lopatin (qui était une des sources d'information pour le journal) et par Anna Vypritskikh, journaliste et auteur de l'article 'Où est l'argent, Zin ?', publié le 30 décembre 2013. Selon l'article, l'avocate Aizhamal Babisheva a gagné 34 millions de tenge (environ 135,600 euros) à titre de compensation judiciaire pour la compagnie 'Business-systems', cependant le président de la société, Vadim Lopatin, affirme que l'argent ne leur a jamais été payé. Le conseiller de Babisheva refuse de commenter l'affaire aux journalistes. Après la publication de l'article, elle a estimé que l'article discrédite sa réputation professionnelle et elle a porté l'affaire en justice. Deux opinions d'experts linguistiques ont été présentées à la cour :

- Celle du ministre de la Justice, Dauren Rabilov, qui a statué que l'information contenue dans l'article n'était pas vraie et qu'elle discrédite la réputation professionnelle.
- Celle de l'expert du Centre d'Information pour les Expertises et les Documentations, qui reste en désaccord avec la Fondation 'Adil Soz' n'ayant trouvé dans l'article aucune information diffamatoire.

L'équipe éditorialiste du journal a l'intention de faire appel contre le jugement du tribunal. [13]

3.3. Perquisitions dans les bureaux et confiscation des biens de l'organisation pour les droits de l'homme 'Amansaulyk', et perquisition dans le centre de production cinématographique 'Rakurs'

La fondation civile 'Amansaulyk' agit en faveur de la protection des droits de l'homme, en particulier dans le domaine de la santé et de la protection sociale. La directrice de la Fondation, Bakhyt Tumenova, était précédemment leader du parti d'opposition 'Le Choix Démocratique du Kazakhtan' et de 'Alga !' qui ont été interdits suite aux accusations d'extrémisme. La société à responsabilité limitée 'Centre de Production des Films Panorama' et 'Rakurs' (désigné dans la suite de ce texte par le centre de production 'Rakurs') était engagée dans la préparation de l'information pour le canal d'opposition '16/12', après la liquidation des médias indépendants au Kazakhstan en décembre 2012. La police kazakhe estime que le centre 'Rakurs' est financé par l'opposant kazakh, Moukhtar Ablyazov. En dépit du contexte politique de la liquidation des médias indépendants et des représailles conduites contre les journalistes, la fondation 'Amansaulyk' et le centre de production des films 'Rakurs', malgré leurs budgets restreints, faisaient partie des rares organisations qui soutenaient l'activité des défenseurs des droits de l'homme et les journalistes au Kazakhstan.

Une procédure criminelle a été ouverte contre la fondation 'Amansaulyk' et contre le centre de production des films 'Rakurs', sur la base de l'accusation d'avoir commis des délits prévus dans l'article 193 du Code Criminel de la République du Kazakhstan ('Légalisation de l'argent et d'autres biens obtenus par des moyens frauduleux'). Le 5 décembre 2013, la police fiscale a conduit une enquête suite à laquelle elle a confisqué les biens du bureau du Centre de Production des Films 'Rakurs' dans la ville d'Almaty. La police a saisi l'équipement suivant : des caméras vidéo, des disques durs, des coffres forts, un PC et des ordinateurs portables. Le 11 mars 2014, vers 16.00 les agents de la police fiscale sont entrés dans le bureau de la fondation 'Amansaulyk', munis d'un mandat de perquisition des locaux, et ont confisqué les ordinateurs et les téléphones portables, ainsi que les documents de la fondation. La Fondation « Dialogue Ouvert » a reporté de nombreux incidents qui confirment que la perquisition et la saisie des biens ont été conduites en perpétrant de sérieuses violations de la loi kazakhe. [14]

Sources :

1. La station de radio 'Azattyk' // L'édition du journal 'Pravda Kazakhstana' a été suspendue. http://rus.azattyq.org/content/news/25118402.html

2. Zona.kz // A Almaty, par décision du tribunal, le journal 'Pravdivaya Gazeta' a été liquidé. - http://www.zonakz.net/view-v-almaty-resheniem-suda-zakryta-pravdivaja-gazeta-.html

3. OSCE // La liquidation du journal 'Pravdivaya Gazeta' élimine le pluralisme des médias au Kazakhstan, a affirmé un représentant de la Liberté des Média. http://www.osce.org/ru/fom/115768

4. Le portail d'information et d'analyse 'Respublika' // A présent, les autorités ont fait main basse sur le journal 'Tribuna'. - http://www.respublika-kaz.info/news/politics/32474

5. Le journal « Tribuna – Saysat Alany' risque de faire faillite. -http://www.adilsoz.kz/news/gazeta-tribuna-sayasat-ala%D2%A3y-mozhet-byt-razorena/

6. Adil Soz // Le journal « Tribuna – Saysat Alany' doit payer une compensation de 2 millions de tenge pour dommages moraux. - http://www.adilsoz.kz/news/gazeta-tribuna-sayasat-ala%D2%A3y-dolzhna-vyplatit-dva-milliona-tenge-v-kompensaciyu-moralnogo-vreda/

7. Le portail d'information et d'analyse « Respublika' // Les appels d'offre à Aktobe ne suffisent pas pour tout le monde. - http://www.respublika-kz.info/news/politics/34508/

8. La décision de la Cour N° 2 à Aktobe du 12 mars 2014.

9. L'agence de presse 'Novosti-Kazakhstan' // L'éditeur de l'agence de l'agriculture 'Kazakh-Zerno' a été condamné à un an de prison pour diffamation. - http://newskaz.ru/society/20121212/4449036.html

10. Le portail d'information et d'analyse 'Respublika' // La critique du juge est dangereuse pour la liberté. - http://www.respublika-kz.info/news/politics/34595/

11. Adil Soz // A Astana une perquisition conduite dans l'appartement du journaliste, Valeriy Surganov. - http://www.adilsoz.kz/news/proizveden-obysk-v-kvartire-astaninskogo-zhurnalista-valeriya-surganova/

12. Adil Soz // Le journaliste Valeriy Surgano est accusé de diffamation du juge, commise dans le cadre de l'activité d'un groupe criminel organisé. - http://www.adilsoz.kz/news/zhurnalista-valeriya-surganova-obvinyayut-v-klevete-na-sudyu-v-sostave-opg/

13. Forbes.kz // Le tribunal ordonne à 'Megapolis' de payer 16 millions de tenge. - http://forbes.kz/massmedia/sud_obyazal_megapolis_vyiplatit_16_mln_tenge

14. La Fondation « Dialogue Ouvert » // La police fiscale conduit des perquisitions dans les bureaux et saisit les biens de l'organisation des droits de l'homme, 'Amansaulyk'. - http://en.odfoundation.eu/a/3102,financial-police-search-offices-and-seize-property-of-the-human-rights-organisation-amansaulyk

4. RESTRICTIONS IMPOSEES SUR LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES DES JOURNALISTES DE 'L'UNIQUE ORGANE DE PRESSE 'RESPUBLIKA'

4.1. Plusieurs organes de presse indépendants prohibés, suite à la décision rendue contre Vladimir Kozlov

En décembre 2012, les tribunaux kazakhs ont décidé de prohiber les activités du parti d'opposition 'Alga!' ainsi que 34 organes d'information non-étatiques (le journal 'Vzglyad', le portail 'Stan.tv', le canal TV 'K+', 'l'unique organe d'information 'Respublika' (un nom qui rassemble 8 organes de presse imprimée et 23 journaux en ligne). Ces média étaient parmi ceux qui ont couvert les événements de Janaozen de la manière la plus exhaustive. [1] Du point de vue formel, l'accusé dans ces affaires criminelles était un sujet inanimé, en l'occurrence un journal. Les réquisitions du Parquet ont été envoyées à 'l'unique organe d'information 'Respublika' auquel les procureurs, se basant sur leurs propres présomptions, ont attribué les titres de presse imprimée et 23 sources d'informations en ligne. Le procureur a déclaré que ***l'un des critères déterminants pour statuer sur la dépendance de ces titres vis-à-vis du groupe 'Respublika' était un personnel de rédaction commun.*** Ainsi, le tribunal a interdit à l'équipe des journalistes de 'l'unique organe d'information Respublika', non seulement de continuer la publication du journal 'Respublika', mais aussi d'exercer leur métier pour d'autres titres de presse. [2]

La question concernant l'interdiction d'activités 'de l'unique organe d'information Respublika' a été considérée lors des procédures civiles. Les motifs pour l'interdiction de l'activité de l'organe d'information renvoient à une autre procédure criminelle, conduite contre le leader d'opposition, Vladimir Kozlov. Les représentants des médias d'opposition n'ont pas participé à ce procès, ni en tant que témoins, ni en tant qu'accusés. La décision rendue contre Vladimir Kozlov ne contenait aucun paragraphe portant sur l'interdiction ou la cessation d'activités des médias. Lors du procès, les procureurs n'ont cité aucun exemple d'affirmations à caractère extrémiste, qui étaient censées être publiées dans le journal accusé. Tous les experts (psychologues, linguistes, spécialistes de la politique) qui ont reconnu les organes d'information comme étant des extrémistes, représentaient uniquement les structures de l'Etat. Le 28 novembre, dans l'affaire concernant 'l'unique organe d'information Respublika', la Cour Suprême a rejeté une demande d'initier la procédure de révision du procès. Ainsi, les tribunaux de toutes instances d'appel au Kazakhstan ont écarté les plaintes déposées par les journalistes. [3]

4.2 Suspension de la publication du journal 'Assandi Times' et restrictions imposées contre l'activité professionnelle des anciens employés de 'l'unique organe d'information Respublika'

Le 10 juillet 2013, les anciens employés de 'l'unique organe d'information Respublika' prohibé, Oksana Makushina et Sergey Zelepukhin, ont affirmé que leurs collègues avaient reçu des menaces de la part des personnes inconnues qui se sont présentées elles-mêmes comme agents des services de sécurité. Les journalistes ont déclaré que ces individus leur avaient ordonné de cesser la conduite de leurs activités professionnelles. [4] Auparavant, le 10 avril 2013, Irina Petrushova, rédactrice en chef du Groupe de Média 'Respublika', a déclaré que les services spéciaux kazakhs avaient exercé une pression sur les employés de 'l'unique organe d'information Respublika' prohibé, en menaçant de s'en prendre à leurs familles, y compris aux enfants. [5]

Le 23 octobre 2013, la société qui assure aux journalistes du portail **'R-STUDIYA'** ['R-STUDIO'] des services d'hébergement de site web, a informé les éditeurs que le Ministère du Transport et de la Communication avait demandé de bloquer l'accès au site du 'R-STUDIYA'. Le Ministère s'est

reporté au document émis par le Parquet Général informant sur l'interdiction d'activités de l'unique organe d'information Respublika'. Les éditeurs du 'R-STUDIYA' ont confirmé que le studio était en fait un nouveau projet lancé par les journalistes du journal prohibé 'Golos Respubliki' ['La voix de la République'], mais qui n'avait rien à voir avec 'l'unique organe d'information Respublika', et que leur projet a démarré après que la décision du tribunal soit entrée en vigueur. En outre, il convient de noter que le site du 'R-STUDIYA' ne contient que des séquences vidéo, il ne comporte aucun article écrit. [6]

Le 2 avril 2014, les huissiers ont pénétré en force dans le bureau du journal 'Assandi-Times' pour transmettre un mandat d'exécution émis par la Cour du District de Medeu à Almaty le 1 avril 2014, concernant ***'la suspension de la distribution des produits de l'unique organe de presse 'Assandi-Times' sur le territoire du Kazakhstan'*** et le retrait de tous les numéros du journal 'Assandi-Times'. Le tribunal a rendu cette décision pour satisfaire aux réquisitions du procureur demandant que le journal 'Assandi-Times ***soit jugé comme 'faisant partie et étant une forme de distribution des produits de l'organe d'information Respublika'*** ***[7]*** Les représentants du journal n'ont pas reçu de citation à comparaître et ils n'ont pas participé à l'audience du 1er avril 2014. Selon les journalistes, les huissiers se sont comportés de façon brutale, ils ont poussé de force les employés hors du bureau, ils ont empêché les journalistes de filmer les événements, ils ont renversé l'équipement et ont confisqué les numéros du journal gardés dans les archives de l'édition. Par ailleurs, les huissiers ont omis de transmettre aux journalistes l'assignation de la cour et à la hâte ils ont quitté le bureau de la rédaction. [8]

Il convient de noter que 'Assandi-Times' n'a pas été inclus dans la liste des publications appartenant à 'l'unique organe d'information', qui a été banni par le tribunal le 25 décembre 2012. Comme dans le cas de 'l'unique organe d'information Respublika', l'accusé dans l'affaire contre 'Assandi-Times' est un sujet inanimé, en l'occurrence un journal. Par ailleurs, le procureur n'a formulé aucune plainte concernant le contenu des publications ou un quelconque document du journal. La rédaction du journal a déposé une plainte contre les actions des huissiers, mais le tribunal a refusé de l'examiner. Le tribunal a statué que la plainte contre les actions des huissiers devrait être remplie en présence des huissiers eux-mêmes, et ceux-ci, s'ils le jugent adéquat, peuvent s'adresser au tribunal pour cette question. La conseillère juridique, Tamara Simakhina a noté que les éditeurs avaient également le droit d'adresser au tribunal une telle plainte.

Le 15 avril 2014, la première audience devant le tribunal avait pour but d'examiner les réquisitions du procureur. Les avocats du journal ont argumenté dans leurs plaidoiries que la suspension d'activités du journal était une mesure disproportionnée par rapport aux réquisitions du procureur. Les avocats du titre 'Assandi-times' ont souligné le fait que le journal n'avait aucune liaison avec 'l'organe unique d'information Respublika' et qu'en tant que sujet inanimé il ne pouvait pas être soumis à une procédure légale. Les droits de publication appartiennent à la société 'IMC-1' SARL. [9] Cependant, le juge, Bakhytzhan Tazhikhanov a ignoré tous les arguments de l'accusé. Le 21 avril 2014, une demi-heure après la clôture d'une autre session devant le tribunal, ***la cour a confirmé la motion du procureur de reconnaître le journal 'Assandi Times' comme faisant partie de 'l'unique organe d'information Respublika' et d'interdire ses publications.***

Le rédacteur en chef du journal 'Assandi-Times', Sergey Duvanov a déclaré qu'il était très probable que ***le prétexte principal pour les réquisitions formulées par le bureau du procureur était le fait que le journal avait employé des ex-journalistes de 'l'organe unique d'information Respublika':*** *'Nous n'avons qu'un seul journal. Je suis le rédacteur en chef de ce journal. Le simple fait que notre édition a employé des journalistes des publications d'opposition ne nous rend pas automatiquement l'appendice du groupe 'Respublika' ou d'autres médias prohibés. Il est possible*

que ces personnes aient l'interdiction de conduire une quelconque activité journalière? En fait, c'est ce qu'on observe aujourd'hui'. [10] Sergey Duvanov croit que les autorités kazakhes continuent à oppresser les journaux du fait de leur inclinaison vers l'opposition. Selon l'information du portail 'Respublika' 'l'ordre' d'éliminer le journal 'Assandi-Times' a été émis par l'Administration Présidentielle. [11] Le Comité pour la Protection des Journalistes [12] et 'Reporters sans frontières' [13] ont pris la défense du journal 'Assandi Times'.

Sources:

1. La Fondation « Dialogue Ouvert » // L'audience devant le tribunal contre les médias suivants : le journal « Vzlyad », « Respublika » comme unique organe de presse, le portail « stan.tv. », le canal TV « K+ », ainsi que le parti non-enregistré « Alga ! ». - http://en.odfoundation.eu/i/fmfiles/raporty/odf-mission-report-dec2012-en.pdf

2. La Fondation « Dialogue Ouvert » // L'interdiction d'activités journalistiques a été décrétée. - http://en.odfoundation.eu/a/1033,kazakhstan-journalism-ban-enacted

3. L'unique organe de presse 'Respublika' a épuisé toutes les possibilités d'appel au Kazakhstan - http://rus.azattyq.org/content/verkhovniy-sud-delo-yedinogo-smi/25182961.html

4. Adil. Soz // Les journalistes du groupe prohibé 'Respublika' sont soumis à des menaces. - http://www.adilsoz.kz/news/zhurnalisty-zapreshhennoj-respubliki-podvergayutsya-ugrozam/

5. Socialism.kz // Les services spéciaux menaces les familles et les enfants des employés 'de l'unique organe d'information Respublika' -http://socialismkz.info/?p=7589

6. Le projet de média 'R-STUDIYA' est menacé de fermeture. - http://www.adilsoz.kz/news/proekt-r-studiya-pod-ugrozoj-zakrytiya/

7. Le profil Facebook du journal 'Assandi Times'. - https://www.facebook.com/AssandiTimes/posts/1472493896302011?stream_ref=10

8. Le portail d'information et d'analyse 'Respublika' // Le journal d'opposition 'Assandi Times' fermé au Kazakhstan. - http://www.respublika-kaz.info/news/politics/36092/

9. Le portail d'information et d'analyse 'Respublika' // Sur la base de quelle loi le journal 'Assandi Times' est poursuivi au pénal ? - http://www.respublika-kaz.info/news/politics/36314/

10. Rstudiokz // Qui est dérangé par l'existence du journal 'Assandi Times' ? - https://www.youtube.com/watch?v=joRjCF4buNU

11. Le portail d'information et d'analyse 'Respublika' // L'existence du journal 'Assandi Times' dérange les généraux de l'armée. - http://www.respublika-kaz.info/news/sluhi/36211/

12. Le Comité pour la Protection des Journalistes // Les autorités kazakhes ont fermé un nouveau journal. - http://cpj.org/2014/04/kazakh-authorities-shut-down-another-newspaper.php

13. Reporters sans frontières // Un climat de plus en plus suffocant pour la liberté des médias. - http://en.rsf.org/kazakhstan-increasingly-suffocating-climate-03-04-2014,46085.html

5. ACTES D'AGRESSIONS ET ARRESTATIONS DE JOURNALISTES

5.1. Attaques contre des journalistes indépendants

Le 19 avril 2012, un attentat contre la vie de Lukpan Akhmedyrov s'est produit. Les agresseurs ont grièvement battu le journaliste, ont tiré sur lui à l'arme non létale, la victime a reçu également 8 coups de couteau dans la poitrine. Le journaliste est convaincu que cette attaque brutale a été liée à son activité professionnelle. Le 10 juillet 2013, la Cour Criminelle du district d'Ouralsk a rendu le jugement défavorable pour les auteurs de cette tentative d'assassinat du journaliste. Par conséquent, quatre personnes ont été condamnées en vertu de l'article 24-96 du Code Criminel de la République du Kazakhstan ('tentative de meurtre'). Le procureur a accusé Nurlan Takhambetov, le frère d'Askhat Takhambetov (reconnus auparavant par le tribunal comme auteurs du crime) d'avoir organisé l'attentat contre la vie de Lukpan Akhmedyarov. Comme l'affirme dans son témoignage l'un des accusés, Manarbek Akbulatov, l'organisateur de cette attaque a incité ses complices à commettre le crime en argumentant: 'Il faut que nous discutions avec un journaliste qui parle trop'. [1] Le procès est en cours. Les véritables organisateurs de cet attentat doivent encore être identifiés.

Entre le 12 avril 2014 et le 16 avril 2014, le portail en ligne 'Uralskaya Nedelya' ['Dimanche ouralien'], dirigé par le rédacteur en chef, Lukpan Akhmedyarov a été bloqué au Kazakhstan pour des raisons obscures. Le blocage a été conduit par l'opérateur national télécom 'Kazakhtelecom'. La direction de l'opérateur prétend que la compagnie n'est pas impliquée dans le blocage du site web, pourtant elle n'est pas capable d'expliquer pourquoi le site n'est pas accessible. Lorsque les journalistes du portail se sont présentés au bureau de la société 'Kazakhtelecom' le 16 avril 2014, en vue de continuer l'action de protestation, les représentants de l'établissement ont déclaré que le site avait déjà été débloqué et ils ont promis de trouver les raisons pour lesquelles il était toujours bloqué. [2]

Le 13 octobre 2013, le célèbre journaliste kazakh et correspondant de presse pour le journal 'Svoboda Slova' ['La liberté d'Expression'] et le site web 'Guljan.org', ***Igor Larra*** est décédé à l'âge de 41 ans dans le service d'urgences de l'hôpital d'Aktobe. Igor Larra avait couvert largement une grève des ouvriers pétroliers à Janaozen et il a souvent critiqué la politique des autorités kazakhes. Avant sa mort, il a été soumis à des menaces et attaqué à plusieurs reprises, du fait de sont activité professionnelle. Peu avant sa mort, Igor Larra a été agressé. La nuit du 20 août 2013, à Aktobe quatre assaillants inconnus l'ont battu, après avoir pris ses deux téléphones portables, 30,000 tenge (environ 150 euros) et ses papiers. L'attaque contre le journaliste aurait pu être une raison de la dégradation de sa santé qui a finalement mené à sa mort. [3]

Le 11 avril 2014, la police a battu à Astana des journalistes, en leur interdisant de filmer une action de protestation près du siège du Parquet Général. Environ deux douzaines de femmes et d'enfants ont protesté contre la démolition de leurs maisons et contre la saisie de leurs locaux pour 'les besoins de l'Etat', et la compensation de 27,000 dollars offerte par l'état n'est même pas suffisante pour acheter une chambre meublée dans la banlieue. [4] ***L'enregistrement vidéo de l'événement montre que la police détient et embarque de force les femmes et les enfants dans un bus. [5]*** La police a empêché les journalistes de filmer le développement, en leur tordant les bras et en détruisant leurs équipements. Viktor Gudz, caméraman du canal TV '16/12' a subi une blessure à la tête. [6]

5.2. Arrestations deblogueurs pour la participation à une action de protestation

Le 5 février 2014, la Cour d'Almaty a condamné trois blogueurs, **Nurali Aytelenov, Rinat Kibrayev** et **Dmitriy Schelokov,** à une peine de prison de 10 jours pour troubles à l'ordre public. La police les a arrêtés lors d'un rassemblement de protestation conduit par Nurali Aytelenov et Rinat Kibrayev, en dehors du restaurant où l'Akim d'Almaty [gouverneur de la province], Akhmetzhan Yesimov, tenait une réunion avec deux blogueurs invités. Les blogueurs ont initié le rassemblement après s'être vu refusés de participer à la réunion. Nurali Aytelenov a affirmé que le gouverneur a invité uniquement ces blogueurs qui avaient rédigé des articles tendancieux sur le gouvernement du pays. [7] La blogueuse Dina Badyildayeva affirme que Dmitriy Schelokov a été arrêté pour avoir filmé les événements.

Le 7 février 2014, des militants kazakhs civils, y compris Ramazan Yesergepov, Galym Ageleuov, Murat Telibekov et Yerlan Kaliyev ont rapporté des violations commises lors de la détention des trois blogueurs : le procès-verbal de la détention a été dressé ; par ailleurs, lors du procès les blogueurs n'ont pas été représentés par les avocats publics et ils n'ont pas reçu d'explication en vertu de quel article ils ont transgressé la loi. [8] Selon les témoignages des blogueurs, la session de la cour précipitée a été conduite en l'absence d'observateurs. On n'a pas laissé entrer la journaliste Dina Badydildayeva à la salle d'audience pour des raisons de sécurité. En signe de protestation contre le procès malhonnête, Dmitriy Schelokov s'est mis en grève de la faim dans sa prison, suite à laquelle il s'est trouvé à l'hôpital, vers la fin de sa détention. Rinat Kibrayev a affirmé que lui et d'autres blogueurs emprisonnés avaient l'intention de déposer une plainte concernant les conditions de détention et l'installation de détention, en particulier le faible approvisionnement en nourriture. [9]

Le 8 février 2014, au centre-ville d'Almaty, la journaliste, **Dina Baydildayeva** a conduit une action de protestation d'une personne à l'appui des blogueurs arrêtés. Elle a revendiqué leur libération ainsi que la destitution du président de la Cour, Azamat Abdraimov, qui a rendu la décision de leur arrestation, ainsi que la destitution de l'Akim d'Almaty [gouverneur d'Almaty], Akhmetzhan Yesimov. Dina Baydildayeva a été détenue par la police. Dans un premier temps, elle a été accusée d'avoir conduit un 'piquet illégal d'une personne' et de 'désobéissance aux autorités', mais par la suite la deuxième accusation a été rejetée. Le 21 février 2014, le Tribunal Administratif du District d'Alamty a émis un avertissement contre Dina Baydildayeva sous la forme d'une peine. [10] Selon son témoignage à la Fondation « Dialogue Ouvert », elle ne s'attendait pas à être arrêtée du fait que le piquet d'une personne n'exige pas d'autorisation de l'Akimat, donc sa protestation était légale. Le 21 février 2014, **Dmitriy Schelokov** a assisté à l'audience au tribunal dans l'affaire Dina Baydildayeva pour protester contre l'arrestation des blogueurs. A la cour, Dmitriy a été immédiatement arrêté et condamné à 15 jours de prison pour troubles à l'ordre public. [11]

5.3. Arrestation du journaliste d'opposition, Andrey Tsukanov

Le 20 février 2014, à Almaty, **Andrey Tsukanov** a été condamné à 18 jours de prison pour 'désobéissance intentionnelle' aux officiers de la police et pour 'mépris de la cour'. Par ailleurs, le même jour trois blogueurs : **Nurali Aytelenov, Rinat Kibrayev** et **Dmitriy Schelokov** on été arrêtés, mais libérés toute de suite. Des agents de la police ont visité tous les quatre personnes à leur domicile en demandant qu'elles se rendent au Département du District des Affaires Intérieures pour témoigner dans l'affaire de diffamation. L'accusation a été portée par Makhsat Usenov, le fils d'un haut fonctionnaire qui en décembre 2013 à Almaty a renversé 6 piétons et a fui le lieu de l'accident. [12] Makhsat Usenov était maintenu dans une cellule adjacente à celle où les blogueurs : Nurali Aytelenov, Rinat Kibrayev et Dmitriy Schelokov, arrêtés le 5 février 2014, ont été

placés. Les blogueurs ont commencé à diffuser l'information que Makhsat Usenov était un 'prisonnier VIP' et que les conditions de sa détention étaient nettement meilleures que les leurs.

Andrey Tsukanov a accepté de déposer une explication écrite au Département du District des Affaires Intérieures, mais il a demandé que les policiers le laissent témoigner dans un délai ultérieur, du fait que le lendemain matin il avait l'intention de participer à une réunion avec l'Akim d'Almaty, Akhmedzhan Yesimov, censé lui fournir un compte rendu du travail accompli [13]. Selon Andrey, les policiers lui ont remis une assignation à témoigner le soir et ont quitté l'appartement. Cependant, lorsque le journaliste est sorti de la maison, les policiers l'ont attrapé et sérieusement battu. ***Andey Tsukanov a rapporté que les policiers du Département des Affaires Intérieures l'ont étouffé, lui ont tordu les mains, lui ont frappé la tête contre la table et ont conduit la perquisition sans dresser le rapport et sans la présence de témoins ; ils ont également supprimé de son smartphone et de sa caméra toutes les photos et les enregistrements de vidéo.*** Andrey Tsukanov a déposé une plainte devant le tribunal, en demandant que les actions conduites par les policiers soient reconnues illégales et que le Département des Affaires Intérieures d'Almaty lui paye un million de dollars à titre d'indemnité pour les dommages moraux. [14]

Sources:

1. La Fondation « Dialogue Ouvert » // L'affaire Lukpan Akhmedyarov : les auteurs de l'attentat contre le journaliste ont été condamnés. - http://en.odfoundation.eu/a/1198,lukpan-akhmedyarov-s-case-perpetrators-of-the-assassination-attempt-against-the-journalist-have-been-convicted

2. Le profil Facebook de Lukpan Akhmedyarov. - https://www.facebook.com/lukpanchik/posts/782839635074692?comment_id=7956078&offset=0&total_comments=3

3. La Fondation « Dialogue Ouvert » // La Fondation « Dialogue Ouvert » présente ses condoléances aux proches d'Igor Larra. -http://ru.odfoundation.eu/a/1305,fond-otkrytyy-dialog-vyrazhaet-soboleznovaniya-rodnym-i-blizkim-skonchavshegosya-zhurnalista-igorya-larry

4. Le portail d'informtation et d'analyse 'Respublika' // Comment Astana a dispersé les femmes et les enfants. - http://www.respublika-kaz.info/news/society/36257/

5. La station de radio 'Azatty' // Comment la police d'Astana a embarqué les enfants dans des wagons. - https://www.youtube.com/watch?v=Jpe7GGlERhE

6. La station 'Azzatyk' // Une action de protestation près du Parquet Général a été dispersée. http://rus.azattyq.org/archive/news/2/360/360.html?id=25333397

7. La station de radio 'Azzatyk' // La détention de blogueurs non invités.- http://rus.azattyq.org/media/video/25253759.html

8. La station de radio 'Azzatyk' // Des militants de la société civile ont protesté contre l'arrestation des blogueurs. - http://rus.azattyq.org/content/news/25256116.html

9. Total.kz // Un blogueur d d'Almaty a trouvé la mort dans sa cellule de prison. - http://total.kz/society/2014/02/18/almatinskiy_bloger_nashel_vremya

10. News.ivest.kz // La blogueur Baydildayeva a reçu un avertissement judiciaire. -http://news.ivest.kz/56835374-blogeru-baydildaevoy-vyneseno-preduprezhdenie/56835374-blogeru-baydildaevoy-vyneseno-preduprezhdenie

11. La station de radio 'Azzatyk' // Le blogueur Dmitriy Schelokov a été condamné à 15 jours de prison. - http://rus.azattyq.org/content/news/25272194.html

12. L'un des blessés est mort.

13. Du fait de leur détention, Nurali Aytelenov, Rinat Kibrayev, Dmitriy Scholokov et Andrey Tsukanov, connus pour leurs questions incommodes posées aux officiels, n'ont pas pu participer à la réunion avec les autorités.

14. Le profil Facebook d'Andrey Tsukanov. - https://www.facebook.com/acukanov/posts/765171220182831?stream_ref=10

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS: LES AUTORITES DEVRAIENT ABROGER LES AMENDEMENTS A LA LOI QUI SONT REPRESSIFS POUR LES MASS-MEDIA

Le système judiciaire devient un moyen de pression contre les médias au Kazakhstan. Les tribunaux, dépendants du gouvernement, prononcent des jugements restreignant la liberté des médias. Les procédures bureautiques excessives sont utilisées comme prétexte pour les intimider. Compte tenu de l'absence d'une jurisprudence indépendante, les journalistes kazakhs sont constamment exposés au risque d'être arrêtés ou de devoir payer des amendes pour diffamation. Les autorités non seulement refusent d'abroger l'article sur la diffamation, mais proposent d'introduire dans le Code Criminel un nouvel article sur le 'colportage de rumeurs', un acte qualifié 'de délit sérieux' qui conduit à une peine allant jusqu'à 12 ans de prison. Au Kazakhstan, n'importe quelle enquête journalistique indépendante peut se terminer par l'emprisonnement de son auteur.

De plus, l'octroi au procureur du droit de suspendre, de façon arbitraire, les activités des services Internet, est en complet désaccord avec les déclarations des autorités sur la poursuite de la démocratisation. En outre, sous le régime dictatorial, les autorités peuvent abuser de l'opportunité de contrôle des médias à chaque fois que l'état d'urgence est déclaré. La Fondation « Dialogue Ouvert » appelle, par la présente, les autorités de la République du Kazakhstan à une réponse immédiate et à l'amélioration de la situation courante afin de remplir leurs engagements internationaux. Nous demandons aux autorités compétentes de la République du Kazakhstan de :

1. Cesser d'exercer des pressions, des harcèlements, d'arrêter et d'intimider les journalistes ; leur assurer le droit à l'exercice de leur métier, le droit de la liberté d'expression et de la divulgation d'informations conformément à la Convention Internationale des Droits Civiques et Politiques, à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et aux directives de l'OSCE concernant les droits de l'homme.
2. Abroger l'article sur la diffamation, conformément aux standards internationaux de la protection de la liberté d'expression; et clore les procédures pénales contre les journalistes accusés de diffamation.
3. Abandonner l'introduction dans le nouveau Code Criminel des sanctions pénales pour le 'colportage de rumeurs et diffusion de fausses informations', annuler la décision de restreindre le travail des médias durant les états d'urgence et supprimer les amendements à la loi sur la 'Communication' qui autorisent le blocage de sites web sans l'ordre du tribunal.
4. Introduire les amendements appropriés dans le Code Administratif, ce qui peut prévenir l'application de peines disproportionnelles telles que la suspension ou la liquidation de journaux pour de simples raisons techniques ou formelles.
5. Réviser la décision reconnaissant l'appartenance du journal 'Assandi-Times' au groupe de média 'l'unique organe d'information Respublika', interdisant la publication du journal au Kazakhstan.
6. Annuler la décision prohibant la publication du journal 'Pravdivaya Gazeta' et rétablir le droit des éditeurs de récolter et de diffuser des informations.
7. Cesser de sanctionner les journaux: 'Pravda Kazakhstana' et 'Tribuna' et réviser le jugement du tribunal condamnant le magazine 'Tribuna' à une amende qui entrainerait, de façon inévitable, la faillite et la clôture du journal.
8. Présenter une explication concernant l'enquête lancée contre la fondation 'Amansaulyk' et contre le centre de production cinématographique 'Rakurs' et cesser les représailles politiques contre les journalistes et les défendeurs des droits de l'homme.

9. Assurer une enquête objective et l'examen de la légalité des actions policières lors des arrestations des blogueurs Nurali Aytelenov, Rinat Kibrayev, Dmitriy Schelokov, Dina Baydildayeva et Andrey Tsukanov.
10. Condamner publiquement les attaques contre les journalistes et poursuivre les véritables auteurs de l'attentat contre Lukpan Akhmedyarov, assurer également la transparence et l'objectivité des procédures judiciaires contre les véritables instigateurs de cette tentative d'assassinat.
11. Enclencher une enquête minitueuse concernant les attaques contre Igor Larra qui ont précédé sa mort et vérifier une liaison éventuelle entre les agressions du journaliste et la dégradation subite de son état de santé, suite à laquelle il est décédé.

Nous appelons également la Représentante de la Liberté des Média auprès de l'OSCE, Dunja Mijatovic et le Rapporteur Spécial pour la promotion et la protection des droits de la liberté d'expression et d'opinion, Frank La Rue, en insistant sur le besoin de surveillance constant de l'accomplissement des engagements pris par la République de Kazakhstan en matière de liberté des médias et à recourir à tous les mécanismes possibles de haut niveau en vue d'exercer une pression sur les autorités kazakhes afin qu'elles abrogent les lois sanctionnant l'activité des journalistes.

Toutes les personnes souhaitant soutenir nos appels sont invitées à envoyer leurs observations et questions aux adresses suivantes :

- Président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev – Administration Présidentielle, Palais 'Ak-Orda', Rive Gauche, Astana, 010000 Kazakhstan, fax +7 7172 72 05 16;
- Ministre de l'Intérieur, Kalmukhanbet Kasymov - 010000, Astana, 1 boulevard de Tauelsizdik. Tel. +7 7172 72 24 93, +7 7172 71-51-89, e-mail: oraz-n@mvd.kz;
- Procureur Général de la République du Kazakhstan, Askhat Daulbayev, - 010000, Astana, Maison des Ministres, entrée N˚ 2, 8 rue d'Orynbor, tel: +7 7172 71-26-20, +7 7172 71-28-68;
- Ministre de l'Extérieur de la République du Kazakhstan, Erlan Idrisov, - 010000, Astana, Rive Gauche, 31 rue de Kunayeva. Tel: +7 7172 72-05-18, +7 7172 72-05-16, e-mail: midrk@mfa.kz;
- Secrétaire Exécutif du Ministère de la Culture et de l'Information de la République du Kazakhstan, Zhanna Kurmangaliyeva - Astana, 8 rue d'Orynbor, Maison des Ministres, entrée N˚ 15, 3e étage, bureau N˚ 317. . Tel.: +7 7172 74-01-14, +7 7172 74-01-16; e-mail:zh.kurmangalieva@mki.gov.kz;
- Commissaire pour les Droits de l'Homme à la République du Kazakhstan, Askar Shakirov - 010000, Astana, Rive Gauche, Maison des Ministres, entrée N˚ 15, e-mail: ombudsman-kz@mail.ru;
- Département de la Lutte contre les Délits Economiques et la Corruption (Police Financière) d'Almaty - 050002, Almaty, 15 rue de Zhibek Zholy.Tel.: +7 (727) 278 75 78, E-mail:almaty@abekp.kz
- Agence de la République du Kazakhstan de la Lutte contre les Délits Economiques et la Corruption (Police Financière) - – 010000, Astana, 37 rue de S. Seyfullina. Tel: 8 (7172) 90 92 60 (Chairman Rashid Tusupbekov), E-mail:mail@abekp.kz
- Représentante de la Liberté des Média auprès de l'OSCE, Dunja Mijatovic - Wallnerstrasse 6, 1010 Vienna, Austria, tel: +43 1 514 36 6800, fax: +43 1 514 36 6802, email: pm-fom@osce.org
- Rapporteur Spécial pour la promotion et la protection des droits de la liberté d'expression et d'opinion, Frank La Rue - Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse, tel: +41 22 917 9006, email:freedex@ohchr.org

La Fondation « Dialogue Ouvert » a été établie en Pologne en 2009, sur l'initiative de Lyudmyla Kozlovska qui à présent remplit la fonction de la Présidente de la Fondation. Les objectifs statuaires de la Fondation comprennent la protection des droits de l'homme, de la démocratie et les règles de droit dans les pays post-soviétiques, avec toute son attention focalisée sur les plus grands pays de la Communauté des Etats Indépendants (CEI): la Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine.

La Fondation réalise ses objectives via l'organisation de missions d'observation, y compris l'observation des élections et via la surveillance de la situation des droits de l'homme dans les pays de la CEI. Sur la base de ces activités, la Fondation prépare des rapports qui sont dirigés par la suite aux institutions de l'UE et de l'OSCE ainsi qu'à d'autres organisations internationales, aux ministères de l'Extérieur, aux parlements des pays de l'UE, aux centres d'analyse et aux médias.

Au-delà des actions d'observations et d'analyse, la Fondation s'engage activement dans la coopération avec les membres des parlements en ce qui concerne les affaires étrangères, les droits de l'homme et les relations avec les pays de la CEI, en vue de soutenir les processus démocratiques et la libéralisation de la politique intérieure dans les états post-soviétiques. Une sphère particulièrement importante de l'activité de la Fondation comprend des programmes de soutien pour les prisonniers politiques et les réfugiés.

00-580 Varsovie

11a Avenue Szucha, bureau 21

E-mail: odfoundation@odfoundation.eu

www.odfoundation.eu

+48 22 307 11 22

Le rapport a été publié en avril 2014.

Imprimé par : FONDATION DIALOGUE OUVERT

Photographie de couverture : respublika-kaz.info

Afin d'obtenir une information plus détaillée, veuillez nous contacter :

Katerina Savchenko - katerina.savchenko@odfoundation.eu

Lyudmyla Kozlovska - lyudmylakozlovska@odfoundation.eu